



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 19 septembre 2025 DELIBERATION

Secrétaire de séance : Madame Monique ASSO

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 30

Nombre de votant-e-s : 33

Rapporteur : Sami BOURI

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjointe,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentées :

- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE.

24 – MOTION POUR LA PRESERVATION DES RESSOURCES FORESTIERES D'OLORON SAINTE-MARIE ET CONTRE LES PRELEVEMENTS DE BIOMASSE SUR SON TERRITOIRE, INDUITS PAR LE PROJET E-CHO

La commune d'Oloron Sainte-Marie souhaite continuer de préserver et valoriser son milieu forestier. Cette orientation va notamment de pair avec le développement de son réseau de chaleur, reposant sur l'utilisation d'énergies renouvelables (EnR) comme le bois énergie. Pour répondre à ces objectifs, la commune d'Oloron Sainte-Marie a, par sa délibération n°8 du 12 décembre 2022, institué un Plan de gestion durable de la forêt avec l'ensemble des acteurs du territoire, plan valorisé et récompensé par le fonds WWF (Fonds Mondial pour la Nature France).

Le projet E-CHO

Révéle à la fin de l'année 2023, le projet E-CHO consiste en la réalisation de 3 unités de production de molécules bas-carbone sur le bassin industriel de Lacq, dont une unité dédiée à la production de 87 000 tonnes d'e-biokérosène par an, carburant à destination du transport aérien, de 28 000 tonnes par an de e-bionaphta, utilisée en chimie verte pour les carburants et de 60 000 tonnes d'hydrogène par an qui seront utilisées dans les process productifs des deux autres sites.

Ce projet est en cours d'étude, et fait l'objet d'une concertation continue, diligentée par la Commission nationale du débat public (CNDP).

Pour son approvisionnement, l'entreprise Elyse Energy évalue son besoin annuel en biomasse (bois sec) à 300 000 tonnes par an, soit plusieurs milliers d'hectares de forêt, environ un million d'arbres. Pour ce faire, elle envisage de mobiliser le bois issu des forêts locales, comprises dans un rayon de 200 kms autour du site de production. Les massifs forestiers oloronais sont donc inclus dans le périmètre de ce projet.

Ainsi, ce projet porte le risque très élevé de venir contrer notre stratégie de gestion locale, durable et raisonnée de la ressource bois, stratégie portée par notre plan de gestion.

Il pourrait par exemple déstabiliser l'économie d'exploitation de notre forêt par l'application de prix d'achat supérieurs aux prix de marché actuels et anticipés, prix augmentés du fait de la forte croissance de la demande. Le projet entrerait en concurrence directe avec l'approvisionnement en bois énergie de notre réseau de chaleur, mais également avec tous les projets raisonnés, frugaux, existant dans ce rayon de 200 kms. Nombre de ceux à venir seraient également empêchés.

Rappelons ici que la consommation oloronaise (et de Bidos) de bois, essentiellement des déchets à valoriser, est prévue à hauteur de 4000 t /an. La mobilisation de bois par le projet E-CHO s'établit dès lors à un volume annuel environ 75 fois supérieur. Cela aurait très probablement une incidence sur la gestion de notre forêt, ainsi que sur celles des parcelles privées, incitant, dans une perspective de rentabilité de très court terme, à réaliser des coupes rases, une pratique opposée à notre gestion forestière, durable et à couvert continu.

Complémentairement, le projet E-CHO nécessite l'utilisation très importante de ressources en eau, ce dans un contexte de raréfaction de la ressource.

En effet, le prélèvement nécessaire en eau dans les gaves est actuellement évalué à entre 6 et 7 millions de m³ annuels, l'équivalent de la consommation de la ville de Pau. Ces eaux seraient utilisées dans le processus de fabrication, puis environ 4 millions de m³ seraient rejetés à une température plus élevée. Cette utilisation de la ressource en eau inquiète également l'Agence de l'Eau Adour Garonne, qui s'est prononcée contre le projet, notamment parce que les perspectives de quantités d'eau disponible sur le bassin sont estimées à la baisse de plus de 40% en 2050. A l'heure si éprouvante du réchauffement climatique, de plus en plus patent sur notre territoire qui vit des épisodes de sécheresse plus fréquents, et qui incite l'ensemble des acteurs, au besoin par arrêté préfectoral, à faire montre de sobriété de leur consommation d'eau, y compris pour les usages agricoles si importants pour notre économie, ce projet apparaît comme particulièrement néfaste.

Fondamentalement, au-delà du caractère disproportionné au regard des disponibilités territoriales, des prélèvements en ressources forestières et en eau, outre son orientation contraire aux politiques publiques menées, notamment les nôtres, le projet aurait également des impacts négatifs significatifs sur les régulations écosystémiques, tant pour la forêt que pour les réseaux hydriques. Par exemple, la forêt pourrait devenir émettrice nette de CO₂, plutôt que de jouer son rôle de puits de carbone.

Pour ces raisons, au moins, nous affirmons notre volonté de protéger les ressources forestières et hydriques afin qu'elles puissent permettre la résilience écosystémique du territoire (carbone, ressources, biodiversité) ; nous exprimons notre vive inquiétude au regard de la concurrence disproportionnée de ce projet avec ceux de notre territoire.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **21 voix pour, 8 voix contre** (M. Stéphane LARTIGUE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT **et 4 abstentions** (M. Bernard UTHURRY, Jean CONTOU-CARRÈRE, M. Jacques MAISONNEUVE, et M. Frédéric LOUSTAU),

- **SE PRONONCE** pour une gestion territoriale de la ressource forestière, conforme aux exigences portées par l'État et notre commune, à propos du changement climatique,

- **SE PRONONCE** contre le caractère assurément excessif des prélèvements de biomasse sur la forêt, tels que prévus par le Projet E-CHO de l'entreprise Elyse Energy, du fait des volumes envisagés, de leur concurrence disproportionnée vis-à-vis des projets locaux, de leurs impacts sur notre biomasse et le climat.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 19 septembre 2025.

Suivent les signatures.-

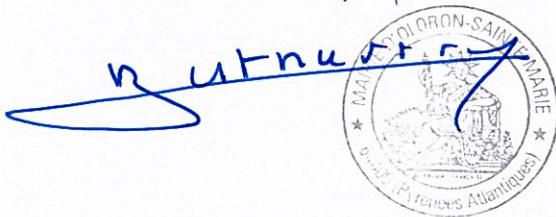
Le Maire,



Bernard UTHURRY



AFFICHÉ LE 23/09/2025



Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le



ID : 064-216404228-20250919-DEL_250919_24-DE